L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI, 27 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Sterg Brun, at No 16 de la rue de Chartres, — 300 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par G. Leaumont, au No 69 de la rue de Chartres — Casquettes et casqueux, chaussures, habillements, articles de toilette.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 34 de la rue de Chartres — Marchandises sèches et ingerie.

Par Eugène Tonrné, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette — Farine.

Par D. E. Murphy, sur la Levee, au pied de la rue Lafayette — Farine et pommes de terre; au No 74 de la rue Gravier, quincaillerie étrangères et quincaillerie et américaine.

Quincaillerie. — Vente continuée. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Murphy.

Farine et Pommes de terre. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Murphy.

SPECTACLES.

Mercredi, 27 novembre 1872.

AVENUE. — Othello, avec M. Frank Mayo.
ST. CHARLES. — Kit, the Arkansas Traveller.
VARIÉTÉS. — Article 47.
SALLE DE L'EXPOSITION. — Concert de Mme Camille Urso.

La réunion de la Législature.

La Législature est convoquée pour le neuf décembre prochain. Elle va se réunir dans des circonstances extrêmement graves et il importe qu'elle consacre chacun des moments de sa session de dix jours à la solution des questions les plus urgentes, sans perdre de temps pour son organisation. Nous pensons donc que les sénateurs et les représentants, démocrates et réformistes, de la paroisse d'Orléans, devraient se réunir et conférer entr'eux pour arrêter un programme d'action. Il conviendrait peut-être aussi qu'ils entrassent en relations avec les sénateurs et représentants des autres paroisses connus comme partisans des réformes.

Nous n'avons pas besoin d'examiner ici les points qui doivent figurer dans le programme. Il y a parmi les législateurs élus à la Nouvelle-Orléans, des hommes parfaitement compétents pour tracer la ligne de conduite à suivre et pour indiquer les questions qui devront faire l'objet des délibérations de l'Assemblée pendant cette session extraordinaire. Nous nous bornons donc à la simple suggestion que nous avons faite plus haut.

Revue des Journaux.

La *Picayune* invoque les principes et la jurisprudence pour prouver que l'on doit compter en faveur du général Beauregard non seulement les 335 bulletins mis de côté à cause du manque d'initiales et des fautes d'ortographe, mais encore les 436 bulletins, connus sous le nom de bulletins Duvigneaud, imprimés par les partisans de la candidature du juge L. Duvigneaud, et qui portaient aussi le nom de Beauregard, mais qui ont été écartés parce qu'ils ne portaient pas au verso le numéro du precinct électoral. La démonstration du *Picayune* nous paraît irréfutable. Il est certain en fait que le général Beauregard et M. J. M. Bonner ont eu la majorité des votes.

Le *Picayune* adresse quelques conseils aux administrateurs élus, et il les engage à ne se laisser guider dans les choix qu'ils ont à faire pour les emplois publics que par des considérations d'intérêt général, sans se laisser imposer de candidats par les politiciens.

Le *Times* s'occupe de la plaidoirie de M. Beckwith, avocat de district des Etats-Unis, devant la Cour de Circuit. Il fait remarquer que dans cette plaidoirie, M. Beckwith s'omis d'établir l'éligibilité de Kellogg, ce qui aurait dû être le point de départ de son argumentation. Il n'y a pas d'amendements constitutionnels qui relèvent M. Kellogg de son incapacité. Le *Times* renvoie M. Beckwith à son confrère Billings pour les faits relatifs à la manière dont la candidature de M. Kellogg a été imposée à la Convention.

Le *Times* adresse quelques observations générales assez justes aux nouveaux juges sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Il y a longtemps que nous avons signalé les abus qui se sont glissés dans l'administration de la justice depuis l'établissement du régime radical, mais le *Times* n'a pas toujours été de notre côté, notamment quand il a défendu la Cour Suprême contre l'*Abeille*. Or, la Cour Suprême des Etats-Unis vient de justifier encore une fois nos critiques en réformant une décision évidemment inspirée par l'esprit de parti.

Celui des écrivains du *Republican*, qui s'occupe des questions commerciales, oppose au spectacle écœurant des luttes politiques pour les emplois, le tableau plus encourageant que présente le mouvement des affaires sur la Levée. Il jette un rapide coup-d'œil sur le panorama vivant que présente la Levée depuis le débarcadère de Morgan jusqu'au Stock-Landing et il s'écrie : non, la Nouvelle-Orléans n'est pas une ville ruinée et il est faux que son sceptre ait passé dans d'autres mains. A quoi nous disons de tout cœur amen !

Le *Republican* approuve la Cour Suprême d'avoir refusé d'admettre la commission de M. Ogden comme avocat-général. Il demande comment il se fait que le sceau de l'Etat soit resté en la possession du gouverneur, mais il a soin d'omettre cette circonstance que F. J. Herron, qui prétendait avoir le véritable sceau, en a fait fabriquer un faux depuis qu'il a été destitué. Il accuse le juge Howe d'avoir donné sa démission de juge de la Cour Suprême par des motifs intéressés. Enfin il se plaint que les fusionistes demandent déjà qu'on paie les taxes; ce en quoi il se trompe, c'est uniquement le *Times* qui a fait cette demande inconsidérée.

Le *National-Republican* fulmine contre le *Times* à cause de l'attaque de ce journal contre le marshal Packard. Il traite de bruit calomnieux la dépêche qui a servi de base à l'article du *Times* et il assure que M. Packard, depuis le 30 juin dernier, n'a reçu que $13,000 et qu'il a dépensé $14,000.

Ce journal demande qu'on abolisse l'expression de carpet-bagger qui, paraît-il, sonne mal à l'oreille des politiciens radicaux. Il devait savoir que l'expression ne s'applique pas indistinctement aux émigrants des autres Etats.

MORT DU COLONEL NUMA AUGUSTIN.— Nous avons la pénible mission d'enregistrer la mort d'un de nos plus estimables concitoyens, le colonel Numa Augustin, qui a succombé hier, après une maladie de cinq jours, aux suites d'une affection du cœur compliquée de débilité générale.

M. Numa Augustin était natif de la Louisiane et âgé de soixante ans. Il avait rempli les fonctions de caissier d'une succursale de banque à Donaldsonville et, au moment de la guerre de sécession, il était, depuis longtemps, négociant-commissionnaire et membre de la maison Augustin & Thibaut. Lorsque la guerre éclata, M. Augustin qui était un vétéran du bataillon d'artillerie d'Orléans, fut nommé colonel du régiment des Gardes d'Orléans. Un bataillon seulement de ce régiment ayant été envoyé à Shiloh, le colonel Augustin alla offrir ses services personnels au général Beauregard qui l'attacha à son état major. A la fin de la guerre, il revint à la Nouvelle-Orléans et, peu de temps après son retour, il fut nommé caissier de la Banque d'Orléans, fonctions qu'il a remplies jusqu'au moment de sa mort.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur les qualités qui distinguaient cet homme de bien, comme citoyen, comme père de famille, comme ami. Les regrets qu'il laisse à tous ceux qui l'ont connu attestent l'excellence de son cœur. Il était frère cadet du général Donatien Augustin, l'un des plus anciens et des plus honorables membres de notre barreau. Il laisse une veuve et plusieurs enfants. Nous offrons à sa famille l'expression de nos sentiments de respectueuse sympathie.

L'enterrement du colonel Numa Augustin aura lieu aujourd'hui à quatre heures; le convoi partira de sa dernière résidence, boulevard Pontalba, rue Ste. Anne No 12.

LE BATON ROUGE "GAZET AND COMET." Il fut un temps où ce journal était rédigé dans un excellent esprit et où nous avions la satisfaction de le voir toujours d'accord avec la politique suivie par l'*Abeille*. Nous n'avons pas changé de ligne de conduite, mais notre confrère, pour justifier le changement qu'il a subi lui-même, ne se contente pas de nous blamer quand il est en désaccord avec nous, mais encore il nous attribue des opinions et une politique que ne sont pas les nôtres pour avoir le plaisir de nous censurer.

Dans son dernier numéro il annonce à ses électeurs que nous avons "recommandé notre vaine opposition contre le gouverneur Warmoth" et que "nous donnons, sans réserve, aide et encouragement aux pires ennemis que nous ayons—le parti de la Douane."

Si le *Gazet and Comet* ne nous fait pas l'honneur de nous lire, il doit faire attention que nous avons pas mal de lecteurs à Baton Rouge qui trouveront ses assertions plus qu'étranges. Pourquoi ne nous accuse-t-il pas d'avoir soutenu Grant et Kellogg ? Cela serait tout aussi véridique.

LE PREMIER CONCERT DE MADAME CAMILLE URSO.—Le 1er concert de Mme Camille Urso a eu lieu hier soir, dans la vaste salle de l'Exposition, devant un auditoire assez nombreux. La célèbre violoniste a prouvé qu'elle était à la hauteur de sa réputation. Elle a exécuté avec un talent remarquable la fantaisie-caprice de Vieuxtemps. Une grande correction dans l'exécution, beaucoup de finesse dans les nuances, et une délicatesse de son extraordinaire dans les "pianissimo" sont les qualités qui distinguent son jeu. Rappelée à trois reprises différentes, elle a joué des variations sur la romance, *The Last Rose of Summer*, avec un sentiment et une suavité d'expression qui ont excité l'enthousiasme de ses auditeurs. Dans l'exécution de la "Danse des Sorcières" de Paganini, madame Urso a montré qu'elle savait se jouer avec aisance des plus grandes difficultés. Rappelée et bissée également avec ce morceau, elle a joué des variations, dont elle a rendu l'andante avec beaucoup d'expression. Nous réunirons notre appréciation en disant que madame Camille Urso est une artiste de talent, et en encageant les amateurs du vrai mérite à aller l'entendre et l'applaudir.

M. Van Huffien, notre ancienne basse d'opéra, a eu aussi les honneurs du *bis* après son grand air bouffe de la *Cenerentola* qu'il a interprété en chanteur et en artiste. Il a chanté avec un égal succès la romance du soldat et il a tenu sa partie dans le duo des *Huguenots* et dans le quatuor de *Rigoletto* avec l'autorité et l'expérience que nous avions apprécées en lui à l'Opéra.

M. Médégé est toujours le chanteur de goût qu'on a l'habitude d'applaudir et nous craindrions de trouver dans des redites en parlant de la manière dont il a chanté le duo du *Chalet* et l'air de *Joseph*; il a également fait sa partie dans le quatuor de *Rigoletto*.

Mademoiselle P. Leblanc et madame Comès ont eu également les honneurs du rappel et ont participé au succès de la soirée. Mlle Leblanc qui a une belle voix de contralto, a chanté convenablement le grand air de *Charles XI*, et madame Comès a chanté la scène d'*Alceste* qui lui a permis de développer les ressources de sa jolie voix, le duo du troisième acte des *Huguenots*, l'air des *Dragons de Villars* et la partie de Gilda dans le quatuor de *Rigoletto*.

Comme cantatrice professionnelle, madame Comès faisait hier ses débuts, et nous lui demanderons la permission de ne pas la traiter encore en artiste, c'est-à-dire de ne pas faire aujourd'hui la critique de sa méthode et de sa manière de chanter. Nous nous contenterons de constater que ses débuts sont pleins de promesses, et nous lui donnerons le conseil que nous avons donné à d'autres jeunes cantatrices louisianaises, c'est de ne pas se laisser enlever par les premiers applaudissements et de ne pas se croire arrivée au sommet de la carrière artistique, sommet auquel il n'est permis d'atteindre qu'à force d'étude, de travail et d'efforts constants.

M. Collignon a accompagné les chanteurs et Mme Urso a exécuté le talent que nous connaissons comme pianiste. N'est-il trop souvent qu'il est pianiste, ou est ce la faute du piano Steinway, mais l'accompagnement couvrait quelquefois la voix ou le violon. Peut-être aussi, est-ce à la sonorité de la salle qu'il faut attribuer le fait par nous remarqué. Quoiqu'il en soit, nous engageons le maestro à mettre une sourdine à l'instrument aux prochains concerts.

Le second concert doit avoir lieu demain, jeudi, à huit heures du soir. L'entrée de la salle de concert est par la rue St. Charles. Nous donnons ces indications qui avaient été omises pour le premier concert. On peut retenir des places au magasin de M. L. Grunewald.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Le spectacle de demain, jeudi, comprend *La Mariée du Mardi gras*, vaudeville amusant en trois actes, *Madame attend Monsieur*, comédie en un acte, et *Un Printemps*, comédie en vers en un acte.

Samedi, la troisième matinée.

BONNE OCCASION.—On peut acheter, maintenant, à la Maison Blanche, chez J. Turcotte, 158, rue du Canal, plus de sept mille yardes de véritables calicots français à 25 cts la yarde, valant 50 cents.

EPIZOOTIE.—Nous appelons l'attention des maîtres d'écurie sur l'annonce de M. T. Lougarre, pharmacien aux casernes, qui a mis en vente chez M. Barthe, pharmacien, au coin des rues Dauphine et Ursulines, un remède excellent contre l'épizootie, et dont la recette lui a été envoyée de New York. Voyez l'annonce.

PIANOS.—C'est au TEMPLE DE MUSIQUE, chez Blackmar, rue du Canal, 201, que les bons pianos se trouvent et aussi les pianos à bon marché. La raison en est simple : M. Blackmar a un vaste magasin rempli de ces instruments; il présente tout à la fois la qualité et le nombre, il est tout naturel qu'il présente aussi le bon marché. Allez donc voir les pianos de Blackmar.

HUILE SEPTOLINE.—Si vous désirez des articles de chambre à coucher, des médailles élégantes, des tubes pour baignoire, des tubes de toute sorte, des lampes à cheminée et à bec, des lustres, transportez-vous au magasin de la Compagnie d'Huile Septoline, rue du Camp, 64, et vous trouverez tous ces articles, et bien d'autres, à un prix exceptionnellement bas; ils ont été endommagés par l'eau, mais si peu que si l'on n'était pas prévenu, on ne pourrait le dire.

VINS EN BARRIQUES ET EN CAISSES ET SARDINES.— La maison C. Cavaroc & Son, Exchange Place, 5 et 7, a à vendre de grandes consignations de vins, de vinaigre, de vin blanc et de sardines à l'huile; un débarquement qui a amené "Memphis et des navires *Franklin* et *Comtesse Duchâtel*, de Bordeaux; tous ces vins venant des meilleurs crus, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur l'annonce.

FRUITS, NOIX, &c.—MM. J. B. Pigniolo et Cietcovich, rue du Front, 19, et rue Gravier, 28, ont un étalage de fruits qui fait l'admiration de tous les passants. Quand on voit ces fruits, on fouille dans sa poche et on la vide pour en emporter quelques-uns. Ce sont des oranges, des pommes, des citrons, des bananes, des dattes en bottes, des figues, des amandes, des goyaves, des pistaches, des noix du Brésil, le tout aux plus bas prix du marché.

CEINTURES ET CHALES.— Nous prévenons les dames que la maison Danziger & Son, rue du Canal 203, vient de mettre en vente un lot considérable de ceintures en cuir à des prix extraordinairement bas, ces articles ayant été achetés d'occasion. La même maison vend aussi des châles à fort bon marché ainsi que des cravates de satin pour hommes.

☞ J. Turcotte, 158, rue du Canal, offre, pour 25 cts la yarde, de véritables calicots français qui, avant la guerre, se vendaient 50 cts en or.

UNE NOUVELLE PIÈCE DE DUMAS.—M. Alexandre Dumas fils a dû lire, le 15 novembre, aux artistes du Gymnase, une comédie de mœurs, *La Femme de Claude*.

☞ M. W. E. Murphy, avocat, a transporté son bureau au No 70 rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS. — Voici la saison où sévissent avec beaucoup d'intensité les rhumes, les enterrhes, la grippe, et toute cette série d'inflammations de la muqueuse des voies respiratoires que déterminent les premiers froids de l'hiver. Il y a un moyen sûr d'arrêter les progrès de ces affections que l'on est trop porté à négliger et qui souvent dégénèrent en phthisie, c'est d'employer immédiatement le Baume Pectoral aux Navets Indiens.

CALICOTS FRANÇAIS.—J. Turcotte, 158, rue du Canal, vient de recevoir, des escaus, sept mille yardes de calicots français, véritables, qu'il vendra à 25 cts la yarde seulement, quoiqu'ils vaillent 50 cts en or.

Louisiane.

Correspondence de l'*Abeille*.

PAROISSE DE PLAQUEMINES, le 25 Novembre, 1872.

La canne a été abattue sur la plupart des habitations, et elle est maintenant à l'abri des changements atmosphériques assez fréquents en cette saison. Les cheminées des sucreries fumeut de nouveau, et la qualité des sucres est généralement belle.

La main d'œuvre a renchéri depuis quelques jours : une piastre vingt-cinq sous et trois petite verres de whiskey par journée, soixante-quinze sous par quart, plus la nourriture et le logement, c'est ce que exacte maintenant le plus ordinaire des manouvriers, et, cependant, les bras font défaut sur cette côte, tandis que des centaines de travailleurs chôment à la Nouvelle Orléans.

Si les milliers de malheureux qui vivent au jour le jour dans votre ville, et toujours incertains du lendemain, pouvaient secouer de leurs pieds la poussière de vos rues, et venir dans nos campagnes, ils rendraient un grand service à l'agriculture, et, en même temps, ils gagneraient leur pain avec moins d'efforts. C'est une erreur de croire que le manouvrier rural est assujéti à un labeur plus long, plus dur et plus pénible que le manouvrier urbain : en moyenne, la journée de travail à la campagne, aujourd'hui, n'est guère plus de six à sept heures d'un bout de l'année à l'autre, tandis qu'à la Nouvelle-Orléans elle n'est pas moins de dix heures. En vivant un peu économiquement, il est possible à l'ouvrier des campagnes d'amasser un petit pécule dans l'année, tandis que l'ouvrier d'une grande ville comme la vôtre, même en se restreignant au strict nécessaire, joint difficilement les deux bouts.

Si les affranchis étaient moins dépensiers, et surtout s'ils aimaient moins les boissons alcooliques, ils pourraient acquérir la moitié des terres arables de la Louisiane avant dix ans; malheureusement, moourants du lendemain, ces gens gaspillent tout leur argent aussi vite qu'ils le reçoivent.

Il y a longtemps que les journaux se livrent à des spéculations sur la présente récolte de sucre en Louisiane; il me semble, de prime abord, qu'ils font évaluée à un chiffre trop élevé; même en supposant que le temps se fût bien comporté, il est fort douteux qu'elle eût atteint 125,000 boucaus, et cependant on l'a portée jusqu'à 175,000 boucaus. Maintenant que la canne est gelée, et plus qu'on ne le pensait, il n'est pas probable qu'on fasse 100,000 boucaus; encore faudrait-il que le temps restât au beau fixe jusqu'à la fin de l'année, avec une température douce et égale.

Au moment où je vous écrit, le vent souffle du sud-est et l'atmosphère est chaude et nébuleuse, ce qui pronostique de la pluie prochainement. Inutile de vous dire que, par un pareil temps, le jus de la canne s'acidifie promptement.

L'immense incendie qui vient de détruire Boston en partie, me rappelle que la Nouvelle-Orléans, au siècle dernier, a été aussi la proie des flammes. C'était un vendredi-saint, en l'année 1788 : la chaloupe d'un Espagnol, prenant feu, répandit l'incendie dans toute la ville; neuf cents maisons et une quantité immense de marchandises de valeur furent consumées. L'île de Saint-Domingue montra la part qu'elle prenait à ce désastre, en expédiant à la Nouvelle-Orléans une frégate chargée de matériaux de construction. La population de la ville était alors d'environ dix mille âmes.

J'entends souvent parler de ce bon vieux temps qui, s'il fallait prendre à la lettre tout ce bien qu'on en dit, était l'âge d'or pour la Louisiane. Cependant, au dire de quelques voyageurs, nos pères n'étaient pas grand'chose à nous reprocher à ceux qui devaient revenir. Récemment encore Berquin Duvallon, disait en 1803 :

"L'ordre judiciaire établi en ce pays, est puisé dans la jurisprudence espagnole, est un vrai chaos pour un étranger surtout, où se chalnement de rapports discordants, une confusion de compétence et de juridiction, une fabrique d'injustices et de partialités, et de plus, un gouffre d'argent pour les malheureux particuliers engagés dans ce tortueux labyrinthe, dont ils ne se dépêtrent enfin, après des années d'embarras et de peines, que la bourse vide, et avec un tas de paperasses indéchiffrables, auquel est accolé, assez souvent, un jugement qui n'a ni queue ni tête.

"L'ordre judiciaire est une mine d'or pour les praticiens de la Nouvelle-Orléans, où sont les seuls tribunaux de justice établis dans la colonie, et où tout vient aboutir. Juges, assesseurs, procureurs, notaires, etc., tous nagent en grande eau, tous vont à la fortune plus ou moins vite et en raison de leurs places. Un seul exemple du fait suffira pour le confirmer. Il est mort en cette ville, il y a quelques années, un certain Espagnol qui, débarqué en ce pays, pauvre comme Job, mais moins scrupuleux que lui, a su amasser, dans l'état de procureur et en l'espace de huit à dix ans, une fortune vraiment prodigieuse, et qu'il crut devoir légitimer, sans doute, de son vivant et à la déclarer de sa conscience, en faisant, à ses frais, quelques fondations charitables et religieuses, qui existent, et qui, entr'autres, sont l'église paroissiale, un accroissement à l'hôpital public, et un couvent, que sa mort, arrivée sur ces entrefaites, l'empêcha de faire achever, et qui cet demeuré *in statu quo*, parce que sa veuve, héritière de sa fortune, ne l'a point été de ses sentiments pieux à cet égard. Elle a mieux aimé plaider que de faire continuer la bâtisse du couvent; et c'est assez en dire, pour exprimer combien la dépense en eut été considérable. Cette veuve est, dit-on, riche de plus d'un million de piastres, acquis par la profonde habileté de son défunt mari, dans la science ténébreuse de la chicane.

"Quand à la police exercée en ce pays, en vérité c'est une pitié, et la chose publique en souffre de plus d'une manière.

"Aux coins de presque tous les carrefours de la ville et du faubourg, on ne voit que des cabarets sans cesse ouverts, où la canaille blanche et noire, libre et esclave, indistinctement mêlée ensemble, va porter le fruit de ses filouteries et se gorger de liqueurs fortes, et non loin de là, d'obscurs tripôts, de salles tabagies, où le père, d'un côté, et le fils, de l'autre, vont, sans mystère et sans gêne, ainsi que sans honte, se livrer à la passion du jeu, et écorner, plus ou moins, leurs médiocres ressources; ou bien, se ravaler et danser confusément, et durant des nuits entières, avec un tas d'hommes et de femmes de couleur noir fauncée ou tout-à-fait noirs, soit libres, soit esclaves.

"Les boulangers et autres monopoleurs, d'accord, sans doute, avec les préposés aux magasins de la police, font des accaparements de farines de toute qualité, qui arrivent par le fleuve, au printemps, du Kentucky et des cantons voisins, qui leur coûtent, en gros, de quatre à six piastres le baril, et qu'ils revendent en détail quelques mois après, le double de ce prix.

"Les premiers, surtout, poussent l'impudence plus loin, vendent et débitent effrontément du pain, composé de ces farines mélangées, et qui ne pèse, tout au plus, que les deux tiers du poids déterminé par le tarif du lieu, et inséré même dans la feuille publique. En sorte qu'à présent, par exemple, où ce tarif fixe le pain d'un escalin ou douze sous et demi tournois à quarante-six onces, ce même pain, vendu au public par le boulanger, ne pèse réellement qu'environ vingt-huit onces. Il n'est donc pas étonnant que ces gens-là fassent, ici, de prompées fortunes, aux dépens du tiers et du quart, ainsi que les bouchers, les cabaretiers, etc., tous soutenus ouvertement par les agents de police dont, bien entendu, ces larrons privilégiés ont soin de graisser la patte.

"Dans les campagnes, ces mêmes abus n'existent pas comme en ville, ou du moins, n'y sont point, à beaucoup près, aussi fréquents; et, à la réserve de quelques bouchons ou magasins où billards jetés, de loin en loin, le long des deux rives du fleuve, et dans les cantons qui en sont séparés, où vont se rassembler quelques habitants et ouvriers, les jours de fêtes, les uns pour y jouer, les autres pour s'y griser, on n'y trouve pas les mêmes excès ou de se déranger que dans la ville. Il s'y commet, pourtant, de fois à autre, quelques vols, quelques assassinats mêmes, et notamment dans les établissements désignés, où se réfugient beaucoup de marivais sujets qui y sont moins surveillés qu'ailleurs."

ALPHA.

☞ Chaque dame devrait acheter du calicot français véritable que J. Turcotte, 158, rue du Canal, vend à 25 cts la yarde.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BAL DE LA PARFAITE UNION.—Puisque nous n'avons pas, cette année, de représentations d'opéra et nos belles et nos élégantes puissent venir offrir aux regards de nombreux admirateurs la richesse de leurs charmes et le luxe de leurs toilettes, il a bien fallu trouver ailleurs une compensation; elle s'offre tout naturellement dans la multiplicité des bals. La danse fournira à la coquetterie et à l'amour du plaisir l'occasion de se satisfaire, et chacun y trouvera son compte : la jeunesse qui s'amusera et le commerce qui ne s'en plaindra pas. Donc, la saison des bals promet d'être des plus brillantes. Les dames qui ont organisé le grand et beau bal de l'Hôtel St-Louis, dont nous avons rendu compte, ont donné le ton et les réunions fashionnables du même genre vont se multiplier, tandis que les sauteries de l'Hôtel St-Louis (il y en a une le soir) et les petites réunions intimes entretiendront le feu sacré chez les danseurs.

La loge de la Parfaite Union a eu l'heureuse idée d'inaugurer la nouvelle salle qu'elle vient de faire construire par un grand bal, c'est-à-dire que la loge a mis la salle à la disposition d'un certain nombre de ses membres qui, en s'adjoignant quelques autres danseurs, ont organisé le bal de lundi dernier.

Les dames avaient donné le bal de l'Hôtel St. Louis, les messieurs ont donné le bal de la Parfaite Union. C'est un rendu pour un prêté et on peut dire qu'il y a parfaite union.

La fête de la rue des Remparts a été la digue contrepartie de celle de la rue St. Louis. Même affluence de beau monde, même déploiement de belles épaules, de profils admirables, de physionomies souriantes, piquantes ou langoureuses à faire rêver un poète, même profusion de toilettes riches, élégantes, et dans lesquelles la fantaisie s'alliait agréablement à l'art et au bon goût. Donner une description détaillée de ce que nous avons vu, de ce que nous avons admiré, serait impossible. Ces dots de gaze blanche, bleue, rose, de dentelles, de fleurs, de cheveux encadrant de jolis visages, ces grands yeux noirs ou bleus qui passent en tourbillonnant, ces bras nus affranchis des étoffes modernes, et surtout s'ils aimaient moins les boissons alcooliques, ils pourraient acquérir la moitié des terres arables de la Louisiane avant dix ans; malheureusement, moourants du lendemain, ces gens gaspillent tout leur argent aussi vite qu'ils le reçoivent.

Il y a longtemps que les journaux se livrent à des spéculations sur la présente récolte de sucre en Louisiane; il me semble, de prime abord, qu'ils l'ont évaluée à un chiffre trop élevé; même en supposant que le temps se fût bien comporté, il est fort douteux qu'elle eût atteint 125,000 boucaus, et cependant on l'a portée jusqu'à 175,000 boucaus. Maintenant que la canne est gelée, et plus qu'on ne le pensait, il n'est pas probable qu'on fasse 100,000 boucaus; encore faudrait-il que le temps restât au beau fixe jusqu'à la fin de l'année, avec une température douce et égale.

Au moment où je vous écrit, le vent souffle du sud-est et l'atmosphère est chaude et nébuleuse, ce qui pronostique de la pluie prochainement. Inutile de vous dire que, par un pareil temps, le jus de la canne s'acidifie promptement.

L'immense incendie qui vient de détruire Boston en partie, me rappelle que la Nouvelle-Orléans, au siècle dernier, a été aussi la proie des flammes. C'était un vendredi-saint, en l'année 1788 : la chaloupe d'un Espagnol, prenant feu, répandit l'incendie dans toute la ville; neuf cents maisons et une quantité immense de marchandises de valeur furent consumées. L'île de Saint-Domingue montra la part qu'elle prenait à ce désastre, en expédiant à la Nouvelle-Orléans une frégate chargée de matériaux de construction. La population de la ville était alors d'environ dix mille âmes.

J'entends souvent parler de ce bon vieux temps qui, s'il fallait prendre à la lettre tout ce bien qu'on en dit, était l'âge d'or pour la Louisiane. Cependant, au dire de quelques voyageurs, nos pères n'étaient pas grand'chose à nous reprocher à ceux qui devaient revenir. Récemment encore Berquin Duvallon, disait en 1803 :

"L'ordre judiciaire établi en ce pays, est puisé dans la jurisprudence espagnole, est un vrai chaos pour un étranger surtout, où se chalnement de rapports discordants, une confusion de compétence et de juridiction, une fabrique d'injustices et de partialités, et de plus, un gouffre d'argent pour les malheureux particuliers engagés dans ce tortueux labyrinthe, dont ils ne se dépêtrent enfin, après des années d'embarras et de peines, que la bourse vide, et avec un tas de paperasses indéchiffrables, auquel est accolé, assez souvent, un jugement qui n'a ni queue ni tête.

"L'ordre judiciaire est une mine d'or pour les praticiens de la Nouvelle-Orléans, où sont les seuls tribunaux de justice établis dans la colonie, et où tout vient aboutir. Juges, assesseurs, procureurs, notaires, etc., tous nagent en grande eau, tous vont à la fortune plus ou moins vite et en raison de leurs places. Un seul exemple du fait suffira pour le confirmer. Il est mort en cette ville, il y a quelques années, un certain Espagnol qui, débarqué en ce pays, pauvre comme Job, mais moins scrupuleux que lui, a su amasser, dans l'état de procureur et en l'espace de huit à dix ans, une fortune vraiment prodigieuse, et qu'il crut devoir légitimer, sans doute, de son vivant et à la déclarer de sa conscience, en faisant, à ses frais, quelques fondations charitables et religieuses, qui existent, et qui, entr'autres, sont l'église paroissiale, un accroissement à l'hôpital public, et un couvent, que sa mort, arrivée sur ces entrefaites, l'empêcha de faire achever, et qui cet demeuré *in statu quo*, parce que sa veuve, héritière de sa fortune, ne l'a point été de ses sentiments pieux à cet égard. Elle a mieux aimé plaider que de faire continuer la bâtisse du couvent; et c'est assez en dire, pour exprimer combien la dépense en eut été considérable. Cette veuve est, dit-on, riche de plus d'un million de piastres, acquis par la profonde habileté de son défunt mari, dans la science ténébreuse de la chicane.

"Quand à la police exercée en ce pays, en vérité c'est une pitié, et la chose publique en souffre de plus d'une manière.

"Aux coins de presque tous les carrefours de la ville et du faubourg, on ne voit que des cabarets sans cesse ouverts, où la canaille blanche et noire, libre et esclave, indistinctement mêlée ensemble, va porter le fruit de ses filouteries et se gorger de liqueurs fortes, et non loin de là, d'obscurs tripôts, de salles tabagies, où le père, d'un côté, et le fils, de l'autre, vont, sans mystère et sans gêne, ainsi que sans honte, se livrer à la passion du jeu, et écorner, plus ou moins, leurs médiocres ressources; ou bien, se ravaler et danser confusément, et durant des nuits entières, avec un tas d'hommes et de femmes de couleur noir fauncée ou tout-à-fait noirs, soit libres, soit esclaves.

"Les boulangers et autres monopoleurs, d'accord, sans doute, avec les préposés aux magasins de la police, font des accaparements de farines de toute qualité, qui arrivent par le fleuve, au printemps, du Kentucky et des cantons voisins, qui leur coûtent, en gros, de quatre à six piastres le baril, et qu'ils revendent en détail quelques mois après, le double de ce prix.

"Les premiers, surtout, poussent l'impudence plus loin, vendent et débitent effrontément du pain, composé de ces farines mélangées, et qui ne pèse, tout au plus, que les deux tiers du poids déterminé par le tarif du lieu, et inséré même dans la feuille publique. En sorte qu'à présent, par exemple, où ce tarif fixe le pain d'un escalin ou douze sous et demi tournois à quarante-six onces, ce même pain, vendu au public par le boulanger, ne pèse réellement qu'environ vingt-huit onces. Il n'est donc pas étonnant que ces gens-là fassent, ici, de prompées fortunes, aux dépens du tiers et du quart, ainsi que les bouchers, les cabaretiers, etc., tous soutenus ouvertement par les agents de police dont, bien entendu, ces larrons privilégiés ont soin de graisser la patte.

"Dans les campagnes, ces mêmes abus n'existent pas comme en ville, ou du moins, n'y sont point, à beaucoup près, aussi fréquents; et, à la réserve de quelques bouchons ou magasins où billards jetés, de loin en loin, le long des deux rives du fleuve, et dans les cantons qui en sont séparés, où vont se rassembler quelques habitants et ouvriers, les jours de fêtes, les uns pour y jouer, les autres pour s'y griser, on n'y trouve pas les mêmes excès ou de se déranger que dans la ville. Il s'y commet, pourtant, de fois à autre, quelques vols, quelques assassinats mêmes, et notamment dans les établissements désignés, où se réfugient beaucoup de mauvais sujets qui y sont moins surveillés qu'ailleurs."

ALPHA.

☞ Chaque dame devrait acheter du calicot français véritable que J. Turcotte, 158, rue du Canal, vend à 25 cts la yarde.

Bâtiments secs. — Les efforts tentés par J. Turcotte pour pouvoir faire face à la rareté de l'argent sur notre marché est évidemment un succès puisqu'il offre de vendre 7,000 yardes de calicots français, véritables, à 25 cts la yarde, lorsque, avant la guerre, se vendaient toujours 50 cts la yarde en or. Son magasin est au No 158, rue du Canal.

☞ Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS.—On nous prie d'annoncer aux voyageurs et aux expéditeurs de fret que le bateau à vapeur *Lizzie Hopkins*, faisant le service de la côte et du Bayou Lafourche, ne pourra partir à cause de certains travaux de réparation qui le retiennent dans le port. Le bateau à vapeur *E. B. Darby* prendra sa place pendant une semaine, sous la direction des mêmes officiers, et partira les mêmes jours.

☞ De tous les amers qui se débitent dans le monde nous n'en connaissons pas de meilleurs, c'est-à-dire de plus bienfaisants, que les HOME STOMACH BITTERS qui ont obtenu dans ces derniers temps un succès si considérable. Ils possèdent les vertus médicales dont l'effet a été parfaitement reconnu et constaté, et quant à leur composition cet pour la mettre à l'abri de qui que ce soit et nous pouvons dire avec assurance que l'analyse la plus sévère n'y trouvera aucune contamination qui ne soit approuvée par les médecins les plus savants et les plus habiles.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

☞ Le steamship allemand Vandalia, Capitaine Franzen, part ce matin pour Hamburg, via la Havane et le Havre, avec un chargement complet et les passagers suivants—

POUR HAMBOURG.—M et Mme Guillerme Langen, enfant et 2 bonnes; Mme Lentvogt.
Havre—Mlle Adel Fortinson, Henry et Mlle F
Havane—Mlle A Calder, A Cranson.

G. W. DUNBAR & SON,

SPECIALITÉ DE LIQUEURS SUPERFINES, SIROPS ET CONSERVES.

Maison Principale et Entrepôt Aux Nos. 10, 12 et 14 Rue St. Louis.
SUCCURSALE, Au No. 72 de la rue Conondelet, A la Nouvelle-Orléans.

Les ordres adressés aux GROCERS, aux IMPORTATEURS et aux MARCHANDS de LIQUEURS en général, peuvent être remplis avec des MARCHANDISES PROVENANT DE NOTRE MAISON, aux plus bas prix.

N. B. — Pour la facilité des nos relations avec le Nord, nous tiendrons un STOCK toujours bien assorti de nos produits dans la maison

JOS. RIFFLARD'S SONS, No 61 Vesey Street, à NEW-YORK.
8 nov—1m PP

Préservatif de la Maladie des Chevaux.

MR T. LOUGARRE, pharmacien, aux Casernes, à l'honneur d'informer les propriétaires de chevaux qu'il a en vente le remède approuvé, le seul vrai préservatif de l'épizootie des chevaux, et qu'il a été employé avec succès dans les écuries de la Nouvelle-Orléans, et que le remède lui a été délivré par le Docteur Lessing, vétérinaire.
Vente dans le Magasin de Barthe, Magasinier, coin des rues Dauphine et Ursulines, Nouvelle-Orléans, et à la pharmacie des casernes.
Prix de la Bouteille.....$1 00.
27 nov—1m—tf par ann

Bière de Mars.

Bière de Mars, 27 novembre, à 8 heures de l'après-midi, Jn. NUMA AUGUSTIN, à l'âge de quarante ans. Les amis et connaissances des familles AUGUSTIN et Thibaut, ainsi que les membres de la Société de la Vignoble de Paul et des membres de cette dont il était membre, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu demain, Mercredi, 27 courant, à quatre heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, Boulevard Pontalba, No 12